

Tarifs applicables au 01/03/2020



## TRANSACTION - VENTE

- > **Mandat Simple « basique » - services limités – Voir conditions en agence – (montant forfaitaire) :**
  - De 0 € à 140.000 € - pour tout type de bien : 4990 €
  - Au-delà de 140.000 € : Maison : 7490 € / Appartement : 6490 € / Terrain : 5490 € / Immeuble : 9990 €
- > **Mandat Simple « classique » avec publicité ou contrat Nestenn sans Home Staging :**
  - 3.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000 € du prix de vente pour les appartements, maisons, villas.
  - 5.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000 € du prix de vente pour les terrains.
  - 7.000 € TTC sur la part inférieure à 30.000 € du prix de vente pour les commerces et locaux.
    - Plus 8%TTC du prix de vente sur la part comprise de 30.001 € à 50.000€
    - Plus 7%TTC du prix de vente sur la part comprise de 50.001 € à 100.000€
    - Plus 5%TTC du prix de vente à partir de 100.000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.
- > **Contrat Nestenn avec Home Staging : Barème ci-dessus auquel s'ajoute le forfait Home Staging :**
  - Audit : 336 € TTC
  - T2 : 2.200 € TTC
  - T3 : 2.500 € TTC
  - T4/5 : 3.500 € TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

AVIS de valeur : 150 € TTC - Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- 1 - Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : non facturés
- 2 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail (1) :
  - Honoraires à la charge du bailleur : 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable en zone non tendue - 10 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable zone tendue
  - Honoraires à la charge du locataire : 8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- 3 - Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée) (1) :
  - part bailleur : 3€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
  - part locataire : 3€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- 4 - Honoraires d'établissement d'état des lieux (sortie) :
  - part bailleur : 3€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (sauf si le bien est remis en location ou en vente au sein de l'agence)
- 5 - Honoraires de rédaction d'acte de caution solidaire à la charge exclusive du bailleur : 45€ TTC

(1) Si le montant des honoraires des lignes "2" et "3" à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun 1 mois de loyer hors charges, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de cette assiette pour lesdites prestations.

AVIS de valeur locative : 120 € TTC - Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

## GESTION LOCATIVE

- 1- **Formule Simplicité (gestion courante) : 6% TTC - Formule Tranquillité (gestion courante) : 7,10% TTC - Formule Sérénité (gestion courante + assurance loyers impayés + accès extranet) : 9,95% TTC (7.95% gestion, 2.00% assurance).- Formule optimum pour garages, parkings : 11% TTC -**  
Détail disponible en agence.
- 2- **Frais complémentaires en fonction des formules (charge propriétaires) : en annexe de chaque contrat de gestion. Détail disponible en agence.**  
(honoraires gestion et formule en % TTC des sommes encaissée: loyers + charges+ taxes+assurances)

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- 1- **Honoraires locataire : 18% TTC du loyer annuel TTC charges incluses**
- 2- **Honoraires propriétaire : forfait 450.00 Euros TTC**